Y SOLUTIONS SRL
RUE CLEMENCEAU 27 A
6044 ROUX

Avis d'échéance

numéro de police: 37945026 date: le 10 novembre 2023
nom de la police: POLICE ENTREPRISE - RESPONSABILITÉ
au nom de: Y SOLUTIONS SRL

description	du	au	montant
Décompte	14-12-2023	13-12-2024	148,04 EUR
		total à payer	**148,04 EUR**

Nous vous saurions gré de bien vouloir payer la prime par virement pour le 14-12-2023. Rien de plus simple! Il vous suffit de scanner le code QR.

Données de paiement

Bénéficiaire	CBC Assurances VAN OVERSTRAETENPLEIN 2 3000 LEUVEN
Compte	BE37191017340128
BIC	CREGBEBB
Montant à payer	148,04 EUR
Communication	+++470/8471/90142+++

Votre correspondant
ASSURANCES G.SERVAIS-BIERNAERT SPRL
Téléphone 071 85 29 19
Fax 071 85 32 68
agence.servais.biernaert@assur.cbc.be
www.cbc.be

CBC Assurances, dénomination commerciale de KBC Assurances SA. Professor Roger Van Overstraetenplein 2 - 3000 Leuven - Belgique - TVA BE 0403.552.563 - RPM Leuven - Entreprise agréée pour toutes les branches sous le code 0014 (A.R. 4 juillet 1979, M.B. 14 juillet 1979) par la Banque nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, Belgique.
Société du groupe KBC

002588 / 0130-202311110018477028 27-37945026-009TW9771

Période
14-12-2023 au 13-12-2024

Décompte (montants en EUR)

assurances choisies	prime	taxes et contributions	prime totale
RESPONSABILITE	118,44	10,95	129,39
PROTECTION JURIDIQUE	17,07	1,58	18,65
total	**135,51**	**12,53**	**148,04**

Plafond de rémunération loi du 10/04/71 sur les accidents du travail: 53 087,42 euros.

Si nécessaire, nous vous enverrons un certificat d'assurance dès que nous aurons reçu le paiement.

Sur la base de la prime totale, les frais d'acquisition sont estimés à 35,95 euros et les frais administratifs à 8,69 euros.
Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer l'estimation des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion.
Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y inclus le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion). Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice comptable de l'entreprise d'assurances telles qu'approuvées par son assemblée générale.

002588 / 0130-20231111001847702827-37945026-009TW9771 /